## TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 211700604 - 2023 \_ \_ \_ \_ \_ \_ D 2023 SEPTO 3 - \_ \_

Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 28 / 9/ 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUTENAC-TOUVENT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Nelly PINET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10 Date de convocation du Conseil Municipal : 15/09/2023

<u>PRESENTS</u>: MM Nelly PINET, Catherine KEBERT, Nadine TESSIER, Maryline WARNET, Damien PENEAU, Julien MERCIER, Maryline DUMON, Jacques LEMAITRE, Clémentine BERLIOZ-LATOUR et Sylvain BREMAUD

Mme Catherine KEBERT est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 15.

Le procès-verbal de la séance du 8 août 2023 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

<u>Délibération</u> : Projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de ST GERMAIN DU SEUDRE

Madame la Maire expose aux membres du Conseil Municipal a été destinataire d'un dossier de demande d'autorisation environnementale par le promoteur JPEE pour le parc Eolien des Charbonnières à ST GERMAIN DU SEUDRE.

Le projet consiste en l'implantation de 2 éoliennes d'une hauteur de 199,50 mètres chacune.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (contre : 5), émettent un avis défavorable à la réalisation du parc Eolien des Charbonnières à ST GERMAIN DU SEUDRE et s'inquiètent principalement sur l'impact du couloir migratoire ainsi que des possibles agrandissements de ces installations sur notre territoire.

Vote à l'unanimité.

Pour copie conforme Fait à BOUTENAC-TOUVENT, le 28/09/2023

Nelly PINET, Maire